

ALGERIE TELECOM SPA  
DIRECTION OPERATIONNELLE RELIZANE

REF : 011/DO/SDT/DEPRA/CP/2019

Relizane : 03/07/2019

MONSIEUR LE DIRECTEUR OPERATIONNEL DE RELIZANE

A

MONSIEUR, CHADLI Bouabdellah  
Adresse : 06, Cité 121 lots Mont-Visou Locale N°02-Relizane  
Tel Mobil : 05 54 32 42 03

**Objet :** Mise en demeure

Dans le cadre du contrat N°21/2019 relatif aux travaux de canalisations téléphoniques urbains, qui vous lie à Algérie télécom, un ODSN°74 vous a notifié le 04/04/2019, pour réaliser des travaux de canalisation à la Cité Haiouna 154 lots Mazouna, il a été constaté :

-L'abandon du chantier.

-Manque nettoyage du chantier.

Pour cela, votre entreprise est mis en demeure afin de reprendre les travaux et de prendre toutes les dispositions nécessaires pour achever les travaux et lever les réserves signalés et de remplir les engagements contractuels dans un délai de Huit (08) jours à partir de la notification de cette mise en demeure et ce conformément à l'article 39 du contrat.

**Copie :** D/CMP pour suivi.

Le Directeur

Directeur Opérationnel  
de Relizane  
BOUFEDJI Mohamed